

AVIS PUBLIC RELATIF À L'ADMISSION ET À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Tout élève qui fréquentera une école du territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs doit être admis et inscrit.

Périodes d'admission et d'inscription

Préscolaire 5 ans, primaire et secondaire : **2 au 13 février 2026**

Maternelle 4 ans à temps plein : **23 avril au 1^{er} mai 2026**

Programme Passe-partout : **18 au 29 mai 2026**

La liste des écoles qui offriront les services destinés aux enfants de 4 ans ainsi que les modalités d'admission et d'inscription seront disponibles durant le mois d'avril sur le [site Internet du CSSDN](#).

Pour les élèves déjà admis - Renouvellement de l'inscription

La réinscription se fera en ligne par *Mozaïk Portail Parents* ou *Clic école*. Les parents ou les tuteurs de ces élèves devront prendre connaissance des consignes envoyées par courriel par l'école.

Pour les parents ou les tuteurs n'ayant pas fourni d'adresse électronique, un formulaire d'admission et d'inscription sera remis aux élèves qui fréquentent actuellement (année scolaire 2025-2026) une école du territoire du Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN). Les parents ou les tuteurs de ces élèves devront vérifier le formulaire, le signer et le retourner à l'école fréquentée par l'enfant.

Pour les nouveaux élèves - Nouvelle admission et inscription

Les parents ou les tuteurs des enfants qui ne fréquentent actuellement pas une école du CSSDN pourront procéder à l'admission et l'inscription en ligne via la plateforme *Mozaïk Portail Parents*. Pour ce faire, ils devront visiter le [site Internet du CSSDN](#) dans la section *Parents et élèves/Inscription à l'école* afin de prendre connaissance des consignes à suivre.

Documents requis

Pour procéder à l'admission et l'inscription, **l'original du certificat de la naissance** de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil et comportant obligatoirement les noms et prénoms des parents est exigé. Les demandes pour l'obtention d'un certificat de naissance doivent être adressées au [Directeur de l'état civil](#).

Pour l'enfant **né ailleurs au Canada**, l'original du certificat de naissance portant le nom des parents est exigé.

Pour l'enfant **né à l'extérieur du Canada**, l'original du certificat de naissance et les documents d'immigration sont exigés.

Les parents ou les tuteurs qui inscrivent leur enfant pour la première fois au Centre de services scolaire des Navigateurs doivent prouver de leur résidence sur le territoire du CSSDN, **au moyen de deux (2) des documents suivants**, afin de corroborer l'adresse inscrite sur le formulaire d'admission et d'inscription :

- permis de conduire du Québec;
- avis de cotisation de Revenu Québec (RQ);
- revenus d'emploi (relevé 1) ou relevé d'assurance-emploi;
- avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ);
- document officiel provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental;
- bail;
- facture ou état de compte (téléphone, électricité ou câblodistribution, etc.);
- comptes de taxes scolaires ou municipales;
- acte d'achat notarié de maison de propriété résidentielle indiquant le nom du propriétaire;
- preuve d'assurance habitation.

L'admission et l'inscription de l'élève ne deviennent effectives que le jour où l'école reçoit l'original du certificat de naissance ou une preuve écrite du Directeur de l'état civil attestant que les démarches pour l'obtenir ont été faites, ainsi que les documents requis prouvant la résidence au Québec et l'adresse où la personne réside principalement.

Âge d'admission

- 1^{re} année du primaire : 6 ans au 30 septembre 2026
- Maternelle 5 ans : 5 ans au 30 septembre 2026
- Maternelle 4 ans : 4 ans au 30 septembre 2026
- Service d'animation Passe-Partout : 4 ans au 30 septembre 2026

Dérogation à l'âge d'admission

Une dérogation est une mesure d'exception qui permet d'admettre précocement un enfant à l'école. Pour ce faire, les parents ou les tuteurs doivent s'adresser à la direction de l'école de bassin, soit celle liée à l'adresse principale de l'élève. Les informations pour déposer une demande de dérogation sont disponibles sur le [site Internet du CSSDN](#).

Demande de choix d'école pour 2026-2027

Les demandes pour fréquenter une école du CSSDN, autre que celle de son bassin, doivent être soumises à l'aide du formulaire *Demande de choix d'école* disponible sur le [site Internet du CSSDN](#). Les formulaires reçus avant et pendant la période d'inscription sont traités sans égard à la date et à l'heure de réception. Ceux reçus après la période d'inscription sont traités selon la date et l'heure de réception.

Pour connaître son école de bassin

Si vous souhaitez connaître l'école de bassin, soit celle qui dessert l'adresse principale de l'élève, nous vous invitons à utiliser [l'outil de recherche de l'école de quartier](#). D'autres informations sont aussi disponibles dans [la section Transport scolaire](#) de notre site Internet au cssdn.gouv.qc.ca.

Donné à Lévis, ce 13 janvier 2026

Rachel Dion
Secrétaire générale